A L'ATTENTION DES FAMILLES DES PERSONNES DETENUES

Mesdames, Messieurs,

Vous pouvez envoyer de l'argent à vos proches incarcérés par virement bancaire.
Pour effectuer un virement, vous devrez procéder de la manière suivante :
Le virement doit être fait sur le compte de l'établissement pénitentiaire dont les références sont les suivantes :

RELEVE D'IDENTITE BANCAIRE			
Titulaire du compte : MA FLEURY-MEROGIS AP- REGIE COMPTES NOMINATIFS 7, AV DES PEUPLIERS 91705 STE GENEVIEVE DES BOIS CEDEX			
Domiciliation : TP EVRY TRESOR GALE			
Code banque **10071**	**Code guichet** **91000**	**N° de compte** **00001002079**	**Clé RIB** **29**
IBAN **FR76 1007 1910 0000 0010 0207 929**		**BIC** **TRPUFRP1**	

Les mentions suivantes sont obligatoires :

- le numéro d'écrou
- le nom de la personne détenue
- le prénom de la personne détenue

Ces informations doivent figurer dans la zone libre dite « facultative ou complémentaire » de l'ordre de virement.

Exemple : pour une personne détenue ayant le nom de famille DUPONT, prénom Martin, écrou 810001, les informations devront être indiquées de la manière suivante sur la partie correspondance.

Identification du bénéficiaire du virement.

8	1	0	0	0	1		D	U	P	O	N	T		M	A	R	T	I	N												

Après réception et acceptation du virement, la personne détenue sera informée de cette opération sur son compte nominatif.

Si les informations demandées sont incomplètes, erronées ou illisibles, le virement sera rejeté et renvoyé à l'expéditeur.

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit d'envoyer de l'argent liquide par courrier. La somme d'argent sera systématiquement remise au Trésor Public.

Le respect de ces consignes est dans l'intérêt de tous.